Système d'administration des terrains miniers (SATM)

FEUILLE DE

DÉCEMBRE 2024 V.2.5.27

Alerte de mise à jour du système – Version 2.5.27 du SATM

Dans le cadre de ses efforts constants pour offrir l'un des systèmes de gestion des terrains miniers les plus complets au monde, le ministère des Mines teste et installe régulièrement des versions mises à jour du Système d'administration des terrains miniers (SATM).

Les applications et fonctions suivantes du SATM ont été améliorées ou intégrées :

Autorisations d'agent : Trois nouvelles autorisations de gestion de la disposition ont été ajoutées pour aider à gérer les droits miniers relatifs aux brevets miniers, aux baux miniers et aux permis d'occupation à des fins d'exploitation minière ou d'exploration. **Veuillez mettre à jour les statuts des agents si nécessaire.**

Gestion de la disposition – Nouvelles fonctionnalités :

- Afficher la facture
    - Le ministère passe à un système sans papier pour envoyer les factures d'impôts fonciers et de loyers aux propriétaires et détenteurs de terrains miniers. Les clients peuvent consulter les factures d'impôts fonciers et de loyers lorsqu'elles sont comptabilisées aux fins de paiement ou qu'elles restent impayées. L'émetteur de la facture recevra un courriel accompagné de la facture 60 jours avant la date d'échéance du paiement du 1er avril pour les brevets, et 60 jours avant la date d'échéance du paiement pour les baux/POEM/POE.
    - La facture pourra être consultée jusqu'au prochain cycle de facturation en janvier de l'année suivante ou jusqu'à ce qu'un paiement soit effectué, selon la première éventualité.
    - Les factures peuvent être consultées par tous les propriétaires ou titulaires du compte, l'émetteur de la facture, l'agent ou l'administrateur du profil.

- Les factures peuvent être recherchées et consultées par :
  - Terrain minier : Numéro LEA, PAT, POEM ou POE
  - Numéro de compte
  - Nom ou identifiant du client
- Notifications : Des courriels ont été envoyés aux adresses de courriel du profil client du SATM. REMARQUE : Assurez-vous que l'adresse de courriel figurant au profil du compte est à jour. Vous pouvez la mettre à jour par l'entremise de la fonction « mettre à jour le profil client » sous l'onglet Gestion des clients dans le SATM.

- Afficher le relevé de compte
  - Les relevés de compte peuvent être recherchés et consultés par :
    - Terrain minier : Numéro LEA, PAT, POEM ou POE
    - Numéro de compte
    - Nom ou identifiant du client
  - Le relevé de compte fournit un résumé de l'activité du compte financier à la date actuelle pour les comptes ou les droits miniers actifs. Il indique également les soldes impayés relatifs aux impôts ou aux loyers impayés, y compris les intérêts mensuels courus à ce jour.
- Effectuer un paiement sur le compte
  - Vous pouvez maintenant payer des impôts fonciers et des loyers pour les terrains miniers par le biais du SATM. La limite est de 5 000 $ par transaction.
  - Les paiements peuvent être effectués par des utilisateurs enregistrés du SATM, qui détiennent des terrains miniers ou qui ont reçu des autorisations d'agent pour effectuer un paiement sur le compte. **Veuillez mettre à jour les statuts des agents si nécessaire.**
  - Pour effectuer un paiement, entrez le numéro d'identification ou le numéro de compte du terrain minier et sélectionnez l'une des trois options de paiement suivantes :
    - Paiement intégral du solde du compte

        - Paiement intégral d'un solde projeté (paiement d'un montant anticipé jusqu'à deux ans dans le futur)
        - Paiement de sous-comptes (sélectionnez des sous-comptes précis et choisissez le montant du paiement)
    - Ajoutez des articles au panier, continuez vos achats pour ajouter d'autres comptes et visualisez le panier pour apporter des modifications avant d'effectuer un paiement. Les paiements d'impôts et de loyers ne peuvent pas être combinés dans le panier.
    - **Les paiements d'impôts peuvent être effectués seulement par carte Visa, carte de débit ou carte de débit MasterCard. Les cartes de crédit ordinaires ne sont pas acceptées.**
    - **Les paiements de loyer peuvent être effectués par carte de crédit ordinaire, carte de débit Visa ou carte de débit MasterCard.**
    - Affichez et téléchargez une facture détaillée de vos paiements en accédant au menu financier et en sélectionnant « Afficher l'historique des paiements ».

À noter : Plusieurs améliorations ont été apportées aux fonctions administratives internes et aux opérations de cartographie afin d'aider le personnel du ministère à fournir un meilleur service.

En savoir plus

Pour toute question sur le SATM, veuillez appeler la Section des terrains miniers au 1 888 415-9845 ou envoyer un courriel à pro.ndm@ontario.ca.